ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 92970

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la revalorisation des pensions de retraite complémentaire. Les commissions paritaires de l'AGIRC et de l'ARRCO ne sont pas parvenues, le 21 mars dernier, à un accord sur le niveau de revalorisation des pensions de retraite complémentaire à effet du 1er avril 2006. Aussi la valeur du point retraite demeure inchangée. Un nouvel examen devrait intervenir au cours de la rencontre entre les partenaires sociaux prévue dans le cadre des dispositions de l'accord du 13 novembre 2003. Elle lui demande quelle va être son action afin que ce nouvel examen se solde par un accord sur la revalorisation des points ARRCO et AGIRC.

Données clés

Auteur : Mme Martine Lignières-Cassou
Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 92970
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 avril 2006, page 4369